

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-20-0927 du 12/11/2020

Arrêté du 3 novembre 2020

ARRETE PORTANT MUTATION D'UN INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte mutation d'un inspecteur principal des Finances publiques.

Date d'application : 02/11/2020

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MUTATION D'UN INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MUTATION D'UN INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES



ARRÊTÉ

portant mutation d'un inspecteur principal des Finances publiques

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 24 juin 2013 portant réintégrations et mutations d'inspecteurs principaux des Finances publiques ;

Vu la demande de l'intéressé ;

ARRÊTE :

Article premier

Monsieur MONTAGNER Raphaël, inspecteur principal des Finances publiques, est affecté au sein du bureau F2 de la Direction de la Législation Fiscale (DLF) à compter du 2 novembre 2020.

Article 2

L'intéressé dispose d'un délai de 2 mois, dans les conditions fixées aux articles R421-1 à R421-7 du code de justice administrative, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 3 NOVEMBRE 2020

POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE
CHEF DU BUREAU RH-1B

FLORENCE PLOYART

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756